

Enseignant de piano

-temps non complet
10h/semaine-

Poste basé au Bourg-d'Oisans



FOCUS DU TERRITOIRE

- 1 espace de solidarité
- 1 cadre exceptionnel
- 19 communes
- 1 siège dans un bâtiment HQE
- 11 000 habitants permanents
- 120 collaborateurs
- 5 pôles majeurs
- 60 métiers différents
- 12 années de développement

QUI SOMMES-NOUS ?

La Communauté de Communes de l'Oisans a dix ans et 120 collaborateurs qui interviennent sur le territoire dans des domaines de compétences très variés : déchets, social, culture, santé, aménagement du territoire, environnement, développement économique.

Nous travaillons tous en transversalité pour mieux répondre aux besoins des habitants et de nos communes. La participation de nos agents et l'innovation sont essentielles. Notre collectivité a le projet et le développement au cœur de son ADN et nous sommes tous attachés à la qualité de nos services et à la qualité de vie sur notre territoire.

Dans ce cadre, notre école intercommunale de musique (195 élèves, 11 agents, 14 disciplines), recrute un(e) enseignant(e) d'orgue et de piano.

MISSIONS

Sous l'autorité du directeur, vous serez en charge de l'enseignement du piano, ainsi que de l'élaboration et la coordination de projets pédagogiques.



POURQUOI NOUS REJOINDRE ?

- ▶ Accompagnement personnalisé
- ▶ Régime indemnitaire
- ▶ Tickets restaurant
- ▶ Comité des Oeuvres Sociales 38
- ▶ Participation régime prévoyance et mutuelle





- ▶ Enseignement du piano
- ▶ Conduite de projets pédagogiques en adéquation avec le projet d'établissement et en collaboration avec l'équipe pédagogique
- ▶ Participation aux concerts d'élèves et auditions
- ▶ Participation aux réunions d'équipe
- ▶ Suivi des élèves

QUI ÊTES-VOUS ?

Vous souhaitez intégrer notre école de musique pour vous permettre de développer vos compétences.

3^e cycle de conservatoire minimum

Vous possédez une aptitude au travail en équipe (coordination), des qualités pédagogiques et relationnelles, de la rigueur, la ponctualité, assiduité, écoute, organisation, capacité d'adaptation à différentes situations



CONDITIONS

- ▶ Recrutement titulaire ou non titulaire
- ▶ Rémunération sur le cadre d'emploi des assistants territoriaux d'enseignement artistique avec régime indemnitaire
- ▶ Prise de poste dès que possible
- ▶ Permis B indispensable

Poste à temps non complet ; 10 heures hebdomadaires



Candidature

Envoyer CV et lettre de motivation à
Mr le Président
Communauté de communes de l'Oisans
1 Bis rue Humbert BP 50
38520 BOURG-D' OISANS

Ou par mail :
a.reynier@ccoisans.fr